



LYCEE CHARLES DE FOUCAULD  
CFA/UFA – CENTRE DE FORMATION CONTINUE  
Allée d'Athènes  
BP 60065  
67306 SCHILTIGHEIM CEDEX  
Tél. 03 88 18 60 00 – Fax 03 88 18 60 09  
www.lyceefoucauld.fr

## TARIFS ET CONDITIONS FINANCIERES

### ANNEE SCOLAIRE 2024/2025

**Coût de la scolarité hors demi-pension : 2,99 € à 4,00 € par jour**

#### 1 - FRAIS D'INSCRIPTION OU DE REINSCRIPTION

Frais de dossier	3ème PREPA PRO CAP En 2 ans	CAP CHOCOLATIER- CONFISEUR En 1 an	CAP MENTION COMPLEMENTAIRE En 1 an	BACCALAUREAT PROFESSIONNEL En 3 ans
INSCRIPTIONS Elève entrant dans un cycle	50 €	50 €	50 €	70 €
REINSCRIPTIONS En 2ème ou 3ème année d'un cycle Ou élève redoublant	30 €	30 €	30 €	40 €

Les frais d'inscription restent acquis. Ils ne sont ni déductibles des frais de scolarité ni remboursables en cas de désistement de la famille. L'inscription ou la réinscription ne sera définitive qu'à réception du bulletin et après paiement des frais.  
(Chèque à l'ordre de l'Association de Gestion du Lycée Charles de Foucauld).

#### 2 - FRAIS TRIMESTRIELS

Frais de scolarité	3ème PREPA PRO CAP En 2 ans	CAP CHOCOLATIER - CONFISEUR En 1 an	CAP MENTION COMPLEMENTAIRE En 1 an	BACCALAUREAT PROFESSIONNEL En 3 ans
Contribution de scolarité	208,00 €	196,00 €	196,00 €	266,00 €
Frais Pédagogiques Additionnels *	33,00 €	33,00 €	33,00 €	33,00 €
Forfait Divers (Sport, assurances obligatoires, correspondance, infirmerie)	70,00 €	70,00 €	70,00 €	70,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>311,00 €</b>	<b>299,00 €</b>	<b>299,00 €</b>	<b>369,00 €</b>

Tout trimestre commencé est dû en entier sans déduction possible.

\* Ces frais correspondent aux matières consommables et fournitures diverses pour tous projets pédagogiques acquises par l'établissement pour les élèves et rétrocédées à ces derniers.

#### 3 - DEMI-PENSION TRIMESTRIELLE

2 jours	3 jours	4 jours	5 jours
136,00 €	204,00 €	272,00 €	340,00 €

Le tarif est calculé sur une base de 30 semaines annuelles reparti sur 3 trimestres. Les périodes de stages seront déduites de ce tarif.

**Tout trimestre commencé est dû en entier.**

**Pour les élèves des sections hôtelières la demi-pension est obligatoire sur 5 jours, conformément au règlement intérieur et au projet d'établissement.**

Le prix du ticket repas est de 7,30 € pour les externes contrairement aux demi-pensionnaires qui bénéficient d'un tarif préférentiel de 6,80 €.

#### 4 - COTISATION A.P.E.L.

Le Lycée Charles de Foucauld est partenaire par le biais d'une convention avec l'A.P.E.L. (Associations des Parents d'Elèves du Lycée Charles de Foucauld). La cotisation est volontaire, elle s'élève à 20,00 € par an et sera prélevée sur la facture du 1<sup>er</sup> trimestre.

#### 5 - MODES DE PAIEMENT DES FACTURES TRIMESTRIELLES

Au choix	1 <sup>er</sup> trimestre	2 <sup>ème</sup> trimestre	3 <sup>ème</sup> trimestre
9 prélèvements dans l'année	10/10 - 10/11 - 10/12	10/01 - 10/02 - 10/03	10/04 - 10/05 - 10/06
A réception de facture (En espèce, chèque ou virement)	OCTOBRE 2024	JANVIER 2025	AVRIL 2025

Les élèves scolarisés au Lycée Charles de Foucauld peuvent bénéficier des bourses nationales et du fonds social.

Les familles connaissant des difficultés peuvent prendre contact avec la comptabilité pour trouver ensemble une solution de financement.